



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 49357

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les préoccupations exprimées par les représentants de l'association des professeurs d'histoire-géographie. Le projet de loi relatif à l'organisation des enseignements du cycle central de collège (5e et 4e) ferait disparaître une grille d'horaire nationale au profit d'horaires variables compris entre 3 et 4 heures hebdomadaires pour l'histoire-géographie et l'éducation civique. Les intéressés estiment que ce projet pourrait être de nature à mettre en concurrence les matières enseignées et à accroître les inégalités d'enseignement entre les élèves fréquentant des classes ou des collèges différents. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux préoccupations exprimées par les représentants de l'association des professeurs d'histoire-géographie, notamment en cherchant à garantir le maintien des horaires d'enseignement de l'éducation civique.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49357

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1146